



Communiqué de presse

Luxembourg, le 13 juin 2017

Le contrôle des fraudes par la Commission va faire l'objet d'un audit de la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne effectuera prochainement un audit sur la manière dont la Commission européenne gère le risque de fraude associé aux dépenses de l'UE. L'audit portera essentiellement sur la prévention de la fraude et la réaction à celle-ci et inclura des contributions de membres d'ONG, d'universitaires et de procureurs, ainsi que d'Europol et d'Eurojust.

Interrogés dans le cadre d'un sondage Eurobaromètre de 2015 sur leur perception de la fraude et de la corruption en ce qui concerne le budget de l'UE, 71 % des citoyens estimaient que la fraude était «plutôt fréquente» et 60 % étaient d'avis que la corruption entachait «les institutions de l'UE de manière significative».

Ce résultat indique une hausse de taux importante par rapport au sondage Eurobaromètre flash de 2008, où 54 % des personnes interrogées considéraient que la fraude était plutôt fréquente et 44 % percevaient la corruption comme une réalité dans les institutions de l'UE.

«Ces chiffres montrent à quel point le problème de la fraude est pris au sérieux par nos citoyens. Nous ne pouvons pas simplement balayer ce ressenti d'un revers de main en alléguant un manque de compréhension de leur part», a déclaré **M. Juhan Parts, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit**. Et de poursuivre: «La seule solution est un système de gestion de la fraude au sein de l'UE qui permette de prévenir, de détecter l'activité frauduleuse, d'enquêter sur celle-ci et de la punir.»

Il est difficile de mesurer la fraude. Elle ne peut être établie que dans le cadre d'une procédure pénale et les faiblesses éventuelles affectant la détection et la notification des fraudes par la Commission et les États membres sont susceptibles de faire baisser le degré de fiabilité des chiffres disponibles.

En 2015, la valeur totale de la fraude présumée communiquée par la Commission atteignait 560 millions d'euros (soit 0,4 % des paiements provenant du budget de l'UE). En moyenne, près de 10 % de l'ensemble des cas de fraude présumée, rapportés au niveau de l'UE, sont *in fine* reconnus comme fraude par les tribunaux. Sur cette base, la fraude affectant le budget de l'UE pour 2015 peut être estimée à 56 millions d'euros. Néanmoins, les auditeurs signalent que le nombre de cas de fraude non détectés et non signalés est incertain.

Le rapport de la Cour des comptes européenne est attendu pour 2018.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24